



TABLEAUX DES GARANTIES

CAP LOCATION VACANCES

POLICE N°01049724

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
ANNULATION	
1/ Annulation en Périls dénommés	
2/ Annulation en toutes causes justifiées <u>Dont Extension COVID</u>	25 000 € par location Franchise : néant
<u>Extension annulation de cure</u>	
INTERRUPTION DE SÉJOUR	
Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis en cas de rapatriement ou retour anticipé <u>Dont Extension COVID</u>	25 000 € par location Franchise : néant
ARRIVÉE TARDIVE	
Arrivée tardive <u>Dont Extension COVID</u>	Au delà de 24 heures Maximum 3 jours remboursables
RESPONSABILITÉ CIVILE VILLÉGIATURE	
Responsabilité civile villégiature en cas d'incendie, explosion, dégât des eaux pour les dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers appar- tenant au propriétaire des locaux loués	1 500 000 € maximum par Sinistre Franchise : 80 € (après épuisement de la caution)
Recours des voisins et des Tiers	Jusqu'à 250 000 € Franchise : 80 €
En cas de dommages accidentels matériels cau- sés aux biens mobiliers et aux biens immobiliers appartenant au propriétaire du local Assuré	Jusqu'à 8 000 € par Sinistre dont Bris de glace 2 500 € Maximum (après épuisement de la caution) Franchise : 30 €
Dommmages aux biens mobiliers sans facture	Jusqu'à 200 € (après épuisement de la caution)
Dommmages aux biens du Locataire et des occu- pants par suite d'incendie, d'explosion ou des dégâts des eaux dans les locaux loués	Jusqu'à 15 000 €
Dont perte de loyer et privation de jouissance	Jusqu'à 30 000 €

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
ANTI-SURPRISE	
- Non-conformité - Transaction frauduleuse Dont inexistence du bien loué	10 000 € maximum par location
OBJET OUBLIÉ DANS LA LOCATION	
Objet oublié dans la location	150 € maximum et 1 objet par location
INDISPONIBILITÉ DU BIEN LOUÉ	
Indisponibilité du bien loué	10 000 € maximum
RÉFECTION DE CLEFS SUITE À UNE PERTE OU VOL	
Réfection de clés suite à une perte ou vol	100 € maximum par séjour
BAGAGES	
Perte, vol ou détérioration des Bagages	1 500 € maximum par personne pour l'ensemble des bagages (non cumulatif) dont 50% pour les objets précieux et 5 000 € par Séjour
FRAIS VÉTÉRINAIRES D'URGENCE	
Frais vétérinaires d'urgence	150 € maximum par Séjour
VÉHICULE DE REMPLACEMENT	
En cas de panne, vol ou accident matériel	Remboursement des frais de location d'un véhicule de remplacement 3 jours maximum par Séjour



Aon France
agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.
Siège social
31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560
SAS au capital de 46 027 140 euros
414 572 248 RCS Paris
N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances